

# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DU LOING AGGLOMERATION MONTARGOISE ET LOING AVAL

## 2

### Commune de PANNES

**P.P.R.I. approuvé par  
arrêté préfectoral du 20 juin 2007**

#### limite de zone d'aléa

- 1** Aléa faible :  
profondeur de submersion inférieure à 0.5 m
- 2** Aléa moyen :  
profondeur de submersion comprise entre  
0.5 m et 1 m avec vitesse inférieure à 1 m/s
- 3** Aléa fort :  
profondeur de submersion supérieure à  
1 m avec vitesse nulle à faible ou  
profondeur comprise  
entre 0.5 m et 1 m avec vitesse  
supérieure à 1 m/s

limite de commune — — —

Zone A	A 1	A 2	A 3
Zone B	B 1	B 2	

fond de plan cadastral

